

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission zonale
de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres
subventionnés de la zone 1 : province du Brabant wallon et
de la Région de Bruxelles-Capitale**

A.Gt 25-01-2007

M.B. 21-03-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79, § 1^{er};

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission zonale de réaffectation de la zone 1, compétente pour les centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés situés dans la province du Brabant wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS

M. Léopold BOUVEROUX;
M. Yves WOESTYN;
Mme Marianne ANDRE;
M. Bernard BOUVIER.

SUPPLEANTS

Mme Catherine LANGENSCHIED;
Mme Nadine RAUCENT;
M. Tanguy LE GRELLE;
M. Alain LAVIANNE.

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS

M. Michel AUBRY;
Mme Josiane VANACKER;
Mme Françoise WIMLOT;
Mme Dorothee HINCK.

SUPPLEANTS

Mme Florence BALFROID;
Mme Bernadette FALCINELLI;
M. Marc WILLAME;
M. Roger GODDIN.



Article 2. - Mme Monique LAMOULINE, Directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée présidente de la Commission zonale de réaffectation.

Mme Viviane LAMBERTS, Directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation.

Article 3. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de
Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS